



Heritage et succession droit

Par **rob13**, le **21/06/2018 à 12:41**

bonjour
un filleul a t il plus de droit en succession que les autres neveux sachant qu il n y a pas d enfants chez le parrain
merci

Par **nihilscio**, le **21/06/2018 à 13:28**

Bonjour,

La qualité de filleul ne correspond à rien en droit civil. Un neveu qui est le filleul de son oncle n'a pas plus de droit que les autres à la succession de cet oncle. Mais l'oncle peut par testament le privilégier.

Par **Lag0**, le **21/06/2018 à 13:29**

Bonjour,
Un filleul n'a aucun droit sur la succession, ce n'est pas un lien familial...

Par **Visiteur**, le **11/08/2018 à 10:45**

Bonjour

S'il est neveu, il n'a pas plus de droit que les autres, le statut de filleul n'apporte rien de plus.